

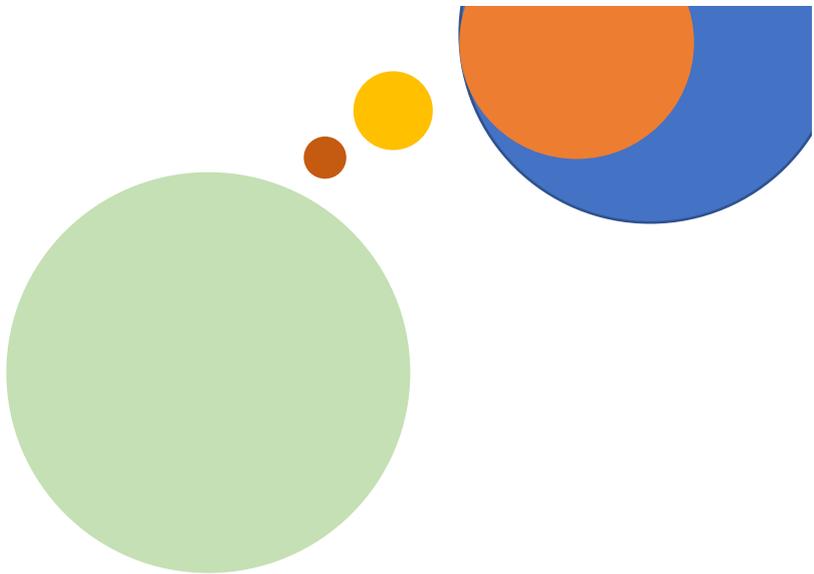


# FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'ASSURANCE

Formation réglementaire  
IAS Niveau II ORIAS - IARD  
(MAJ le 1<sup>er</sup> juillet 2022)

*Jean Philippe CORRE*

*ASS PRO CONSULTING FORMATION*



**A** *ss* **PRO**  
*Consulting*  
**FORMATION**

ASS PRO CONSULTING FORMATION – 249 Avenue du Général De Gaulle – Cour de l’Usine Grands Bois  
97410 Saint Pierre – Ile de la Réunion

 +262 692 04 58 52  [contact@assproconsulting.fr](mailto:contact@assproconsulting.fr)

N° Déclaration d’Activité : 98 97 04473 97

Siret : 411 767 718 00090 – APE 8559A

# FORMATION

## IAS NIVEAU II Spécialisation IARD

### PRÉSENTATION

Ceux que dit la réglementation : (Art R-512.10 du Code des Assurances)

Les mandataires et mandataires d'intermédiaire<sup>(1)</sup> exerçant l'activité d'assurance de distribution de produits d'assurance<sup>(2)</sup> ainsi que les salariés en assurance exerçant au siège, dans un bureau de production ou sur le terrain<sup>(3)</sup> doivent justifier d'une capacité professionnelle d'un niveau II.<sup>(4)</sup>

Cette formation permet à l'apprenant d'augmenter son employabilité, à savoir sa capacité à obtenir un nouvel emploi ou à progresser dans sa carrière professionnelle dans ce secteur d'activité réglementé.

Cette formation se déroule à 96% à distance. Le dispositif est composé de trois modules. Chaque module commence et se termine par une séance en distanciel synchrone de quatre heures. Entre ces deux séances, l'apprenant réalise son apprentissage chez lui, à son rythme, sur ordinateur, tablette ou même sur smartphone. Une séance en présentiel est prévue dans le dispositif afin de préparer l'apprenant au contrôle des compétences en vue de l'attribution de l'habilitation professionnelle. Une période d'immersion de deux jours est à prévoir pour chaque apprenant.

### PUBLIC

- Salariés en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emplois
- Mandataires d'assurances
- Mandataires d'intermédiaire d'assurances

### OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances et compétences juridique, économique et financière  
**OBLIGATOIRE** au préalable à l'exercice de l'activité de chargé (chargée) de clientèle en assurance.
- Obtenir l'habilitation professionnelle de Niveau 2 ORIAS
- Être capable d'adopter la posture professionnelle adéquate

### DURÉE

194 heures au total, dont

- 150 heures en e-learning accompagné<sup>(5)</sup>
- 24 heures en distanciel synchrone<sup>(6)</sup>
- 14 heures d'immersion en entreprise<sup>(7)</sup>
- 6 heures en présentiel<sup>(8)</sup>

### PRÉREQUIS

- Niveau 3 (Anciennement Niveau V : CAP - BEP)
- Capacité à travailler en autonomie
- Maîtrise du français
- Savoir faire des calculs simples<sup>(9)</sup>
- Compétence numérique : Facilité d'utilisation d'un ordinateur – Gestion des mails et recherches internet.
- Disposer d'un ordinateur personnel avec caméra et micro

(1) Travailleurs-Non-Salariés

(2) La présentation de produits d'assurance est l'activité principale, et concerne les assurances de dommage à la personne et IARD

(3) Activité sur le terrain autorisée. L'activité de commercial itinérant, est autorisée par cette habilitation de niveau II

(4) Cette capacité s'obtient par la voie d'une formation d'une durée minimale de 150 heures permettant l'acquisition des compétences techniques, commerciales, juridiques et administratives définies dans un arrêté du ministre de l'économie

(5) Pendant ces heures, le formateur est à disposition par mail, téléphone pour faciliter la compréhension et la progression dans le parcours de formation

(6) Cette séance se tient en face à face via conférence par le biais de la plateforme ZOOM

(7) Il appartient au candidat de trouver l'entreprise accueillante, cependant en cas de difficulté, ASS PRO CONSULTING pourra solliciter son réseau d'intermédiaire. Cette action fera l'objet d'une convention tripartite entre l'apprenant, l'entreprise et le centre de formation.

(8) Une journée complète de présentiel en fin de parcours, dans des locaux respectant l'accès PMR afin de préparer le contrôle de compétence final permettant d'obtenir l'habilitation professionnelle, atelier mise en valeur des compétences sur le cv, création de profil professionnel LinkedIn

(9) Savoir calculer un pourcentage, une règle proportionnelle, et les tables de calculs : Addition – Soustraction – Division – Multiplication

## HABILITATION

Seront remis à l'apprenant à la fin de la formation :

- Le certificat de réalisation de l'action de formation
- Un livret de formation conforme à la réglementation ORIAS<sup>(10)</sup> mentionnant les thèmes étudiés

## CONTEXTE DE LA FORMATION ET JUSTIFICATION DE LA DURÉE

La réglementation prévoit « *une formation d'une durée minimale de 150 heures permettant d'acquérir les connaissances juridiques, techniques, commerciales et administratives* » préalablement à l'exercice de l'activité de distributeurs de produits d'assurance. Les textes réglementent également le contenu de cette formation de Niveau II Orias :

- **Deux unités de connaissances obligatoires**
- **Une unité de connaissances aux choix :**
  - Les assurances vie et capitalisation
  - **Les assurances de biens et de responsabilité**

Une habilitation de Niveau III Orias n'autorise pas un employé à exercer son activité en dehors du siège ou d'un bureau de production.

Cependant, le marché du travail est totalement différent.

Les courtiers, agents généraux et autres distributeurs ne se limitent pas à la distribution de produits d'assurance uniquement aux seins de leurs bureaux de production. Ils ont besoin de collaborateurs formés sur la réglementation, sur l'ensemble des produits d'assurance existants, sur le savoir être adapté à l'environnement professionnel et aptes à exercer l'activité aussi bien en agence qu'à l'extérieur, et au plus proche de la clientèle. Cette activité est réservée aux chargés(ées) de clientèle en assurance.

Cette formation répond donc aux exigences des recruteurs en matière de chargé de clientèle en assurance IARD.

## NATURE DE LA FORMATION

Nature de l'action de formation au sens de L'article L.6313-1 du Code du travail : FOAD – Formation Ouverte À Distance, catégorie « Actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances »

## EXPÉRIENCE FORMATEUR

Notre formateur, issu du milieu de l'assurance, titulaire du titre FPA possède une solide expérience dans le domaine assurantiel. Également formateur sur un dispositif « BTS ASSURANCE », dans les matières réglementation, droit des assurances, développement commercial et gestion des sinistres, il peut répondre à toutes les interrogations de l'apprenant permettant de faciliter sa compréhension et sa progression.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

**Date de session :**

- La formation est proposée de manière individualisée avec entrées et sorties permanentes. Il n'y a pas de date de session. L'accès à la formation ne pourra se faire uniquement après un entretien préalable<sup>(11)</sup> avec le futur apprenant au cours duquel, nous vérifions l'existence des prérequis<sup>(12)</sup> et la compréhension du contenu de la présente offre de formation.

Chronologiquement, il suffit de

- Faire une demande d'entretien par mail en joignant votre curriculum vitae à l'adresse suivante : [contact@assproconsulting.fr](mailto:contact@assproconsulting.fr)  
Ou directement en ligne ici : <https://www.assproconsulting.fr/demandeinfos>
- Suite à cet entretien, une réponse vous sera apportée dans les 48 heures :
  - Si vous remplissez les conditions d'accès,
    - Cette réponse sera accompagnée d'un devis personnalisé.
    - Vous devez retourner ce devis complété et signé par mail

- Une fois le devis validé, dans les 48 heures vous recevrez les liens de connexion à la plateforme d'apprentissage ainsi que la date, l'heure et le lien de connexion à la première séance distancielle prévue au début de chaque module de formation.
- Si vous ne remplissez pas les conditions d'accès, cette réponse sera accompagnée des conseils et dispositifs existants<sup>(13)</sup> afin de vous permettre de pouvoir ultérieurement être éligible à ce dispositif de formation.

#### **Délai pour débiter la formation :**

- Si vous financez vous même la formation elle peut débiter immédiatement à la réception de votre lien de connexion à la plateforme d'apprentissage.<sup>(14)</sup>
- Si la formation est financée par un CPF, un OPCO, Pôle Emploi, Région ou tout autre organisme, la formation débiterà dans les 48 heures qui suit la réception de l'accord de financement.

## **ACCÉSSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP**

- Formation à 96 % à distance
- Les séances en présentiel se tiennent dans un local respectant l'accès PMR<sup>(15)</sup>
- Le plateau technique de passage de l'habilitation finale a été choisi pour son respect à l'accès PMR
- Possibilité d'adaptation du dispositif en fonction des besoins de la personne en situation de handicap<sup>(16)</sup>
- L'aménagement du parcours doit être fait et validé avant le démarrage de la formation
- Nous contacter pour toute information relative à l'accessibilité de la formation aux personnes porteuse d'handicap.

## **MÉTHODES : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

La formation se déroule à distance à 96% et 4% en présentiel et est décomposé de la manière suivante :

- Pour chacun des quatre modules
  - 4 heures de distanciel synchrone en début de module<sup>(17)</sup>
  - En e-learning accompagné, 54 heures pour le module 1, 52 heures pour le module 2 et 44 pour le module 3
  - 4 heures de distanciel synchrone en fin de module<sup>(18)</sup>
- Tout au long de la formation, surtout pendant les phases e-learning, le formateur reste disponible à travers des échanges par mail ou au téléphone afin d'apporter les compléments nécessaires à la compréhension des cours et palier ainsi aux éventuelles difficultés d'apprentissage.<sup>(19)</sup>
- A la fin de chaque module, un quizz d'évaluation intermédiaire permet de valider les compétences du module et de débloquent le module suivant.
- La plateforme numérique d'apprentissage à distance fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette plateforme regroupe la documentation, des fiches théoriques, des jeux, des quizz permettant un apprentissage facile et ludique.

## **MÉTHODES : MODALITÉS D'ÉVALUATION INITIALE**

- Une évaluation en début de formation est réalisée afin d'identifier les connaissances et besoins de chaque participant
- Cette évaluation se fait sous forme de quizz sur la plateforme numérique

## **MÉTHODES : MODALITÉS D'ÉVALUATION FINALE**

- Chaque module fait l'objet d'une évaluation intermédiaire sous forme de quiz
  - Une note minimum de 65% est obligatoire pour accéder au module suivant
- A la fin du parcours de formation, une évaluation finale de 2 heures sous forme de quiz et de cas pratiques, comprenant les thèmes étudiés dans chaque module est réalisée.
  - La formation est considérée comme validée et réussie lorsque la note finale obtenue pour chaque module est égale au moins à 65%.

# ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE, ENCADREMENT ET ASSIDUITÉ

L'apprenant est acteur de sa formation et s'engage à faire preuve d'assiduité. Cependant un compteur de temps est intégré à l'outil e-learning et permet de justifier de la durée réglementaire de la formation. L'outil permet au formateur de connaître à tout moment la progression de l'apprenant, son assiduité et intervenir en cas de difficultés ou de blocage<sup>(19)</sup> :

- Une attestation d'assiduité peut être transmise sur simple demande
- Un formateur est à disposition de l'apprenant en cas de difficultés ou de questions
- Un point peut être effectué à intervalle régulier entre formateur et apprenant
- Une Assistance pédagogique par téléphone de 9h00 à 20h00 du lundi au vendredi hors jours fériés

## APRÈS LA FORMATION

- **En cas de réussite au contrôle final**
  - L'attestation de suivi de la formation et d'assiduité est remise à l'apprenant<sup>(20)</sup>
  - Le livret de stage aux normes ORIAS complété est remis à l'apprenant<sup>(21)</sup>
  - Formation passerelle vers le niveau supérieur (NIVEAU I ORIAS)<sup>(22)</sup>
  - Accompagnement dans la recherche d'emploi et présentation aux recruteurs<sup>(23)</sup>
- **En cas d'échec au contrôle final**
  - L'attestation de suivi de la formation et d'assiduité est remise à l'apprenant<sup>(20)</sup>
  - L'inscription sur la plateforme numérique et les supports pédagogiques restent valides et à dispositions de l'apprenant pendant les 60 jours suivant le contrôle final.
  - Possibilité pour le candidat de refaire un deuxième contrôle de connaissances et compétences afin d'obtenir son habilitation professionnelle. Ce contrôle portera uniquement sur les modules que le participant a échoué, les modules réussis reste acquis durant 3 mois. Pendant ces 60 jours, l'apprenant pourra continuer à réviser sur la plateforme numérique et bénéficier de l'assistance pédagogique du formateur.
  - Une fois sa révision aboutie, l'apprenant devra, par mail, solliciter ASS PRO CONSULTING pour l'organisation d'une nouvelle séance de contrôle avant l'extinction de ces droits issues des précédents modules réussis.<sup>(24)</sup>
- **Les débouchés de cette formation (Déplacements professionnels autorisés)**
  - Conseiller – Conseillère en assurance
  - Chargé – Chargée de clientèle en assurance IARD
  - Producteur – Productrice en assurance IARD
  - Téléconseiller – Téléconseillère en assurance IARD
  - Conseiller – Conseillère mutualiste
  - Mandataire d'assurance à titre accessoire

(10) L'organisme de formation délivre à l'apprenant ayant réussi le contrôle de connaissance finale, en plus de l'attestation de suivi de la formation, une attestation de réussite dont le modèle est règlementé par l'ORIAS. Cette attestation doit être fourni à l'ORIAS pour une immatriculation sur leur registre pour un mandataire, et doit être remis au futur employeur pour un salarié.

(11) Cet entretien pourra se faire au téléphone, en visioconférence ou en présentiel

(12) Évaluation sur la base d'un entretien oral, sur l'analyse du CV ou test de positionnement

(13) Exercice de mise à niveau existant sur internet ou dispositif Cléa

(14) Plateforme d'apprentissage ludique « WooFlash »

(15) Espace de formation totalement équipé dans les locaux de Lizine Grands Bois, Saint Paul ou Sainte Marie. (Fibre – Vidéoprojecteur – Écran – Tableau blanc – Paperboard – Chaises – Tables).

(16) Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec Jean Philippe CORRE référent handicap pour voir les aménagements envisageables pour cette formation.

(17) Ces séances sont nécessaires afin d'établir le fil conducteur entre les différents modules, de repérer les éventuelles difficultés et y remédier.

(18) Au cours de ces séances, une synthèse du module est abordée et le participant réalise en live le contrôle de compétence du module qu'il vient de terminer.

(19) De nombreux entretiens formels et informels sont prévus pendant la formation afin d'accompagner l'apprenant dans son parcours de formation permettant ainsi de limiter : les risque d'abandon, de décrochage et organiser les conditions de la réussite finale à l'habilitation.

(20) Cette attestation n'a aucune valeur auprès des employeurs et de la réglementation en assurance. Elle permet juste à l'apprenant de justifié de son assiduité auprès des organismes financeurs. L'employeur a besoin de du livret de stage réglementaire ORIAS.

(21) Livret de stage réglementaire que l'apprenant pourra faire valoir auprès de l'ORIAS ou de l'employeur. Cet livret confirme le suivi réglementaire la réussite au contrôle de compétences et connaissances obligatoire à l'exercice de la profession.

(22) Les connaissances acquises par l'apprenant sont capitalisées et matérialisées dans un livret de stage réglementaire de niveau I Orias qui sera complété au fil des formations qu'il fera dans son parcours professionnel.

(23) ASS PRO CONSULTING possède un fort relationnel auprès des acteurs du marché de l'assurance local, et se trouve en mesure de recommander votre candidature à certains employeurs.

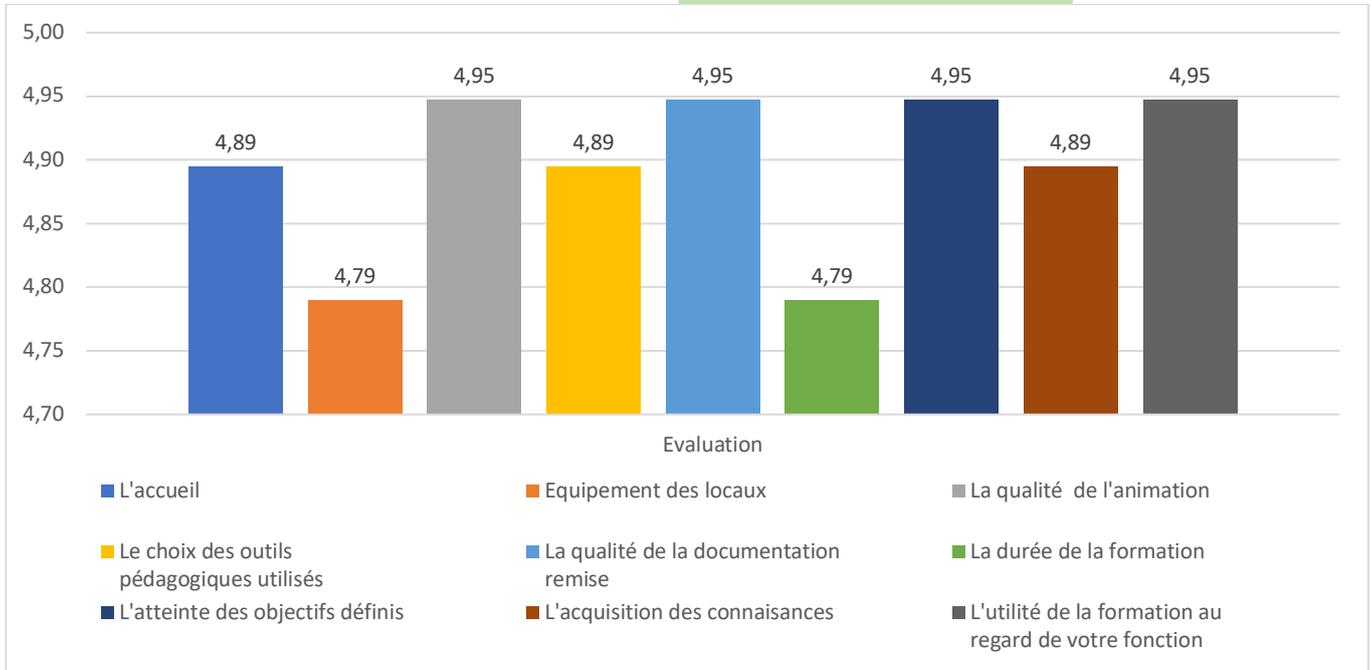
(24) L'apprenant qui ne se présente pas au contrôle des modules non validés dans un délai de 3 mois suivant la première présentation devra revalider la totalité des modules au-delà de ce délai.

## QUELQUES STATISTIQUES

### ÉVALUATION DU DEGRÉ DE SATISFACTION – IAS NIVEAU II 2018 – 2021 (19 Apprenants)

Taux de satisfaction globale de 98%

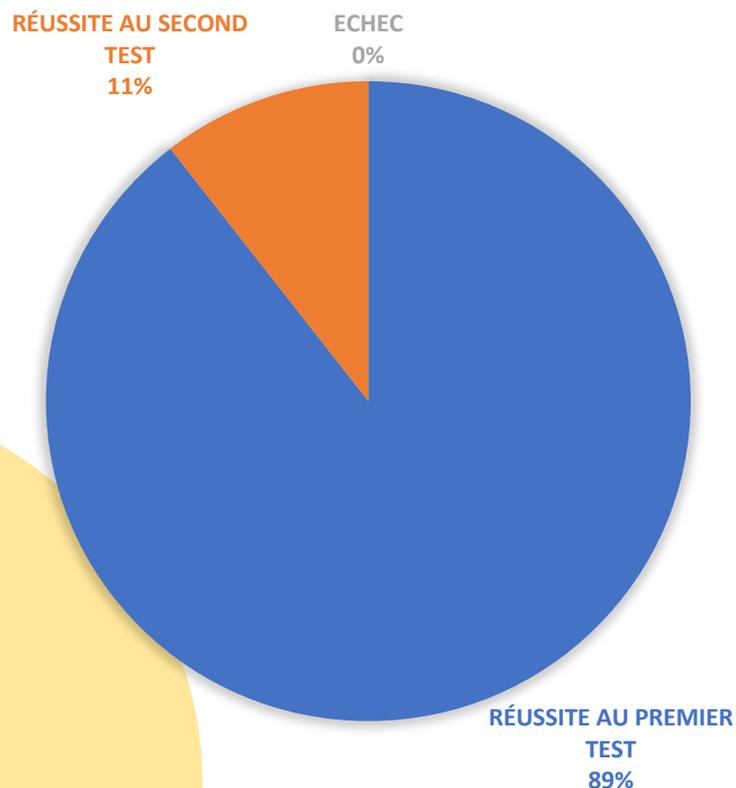
**Aucun abandon en cours de formation**



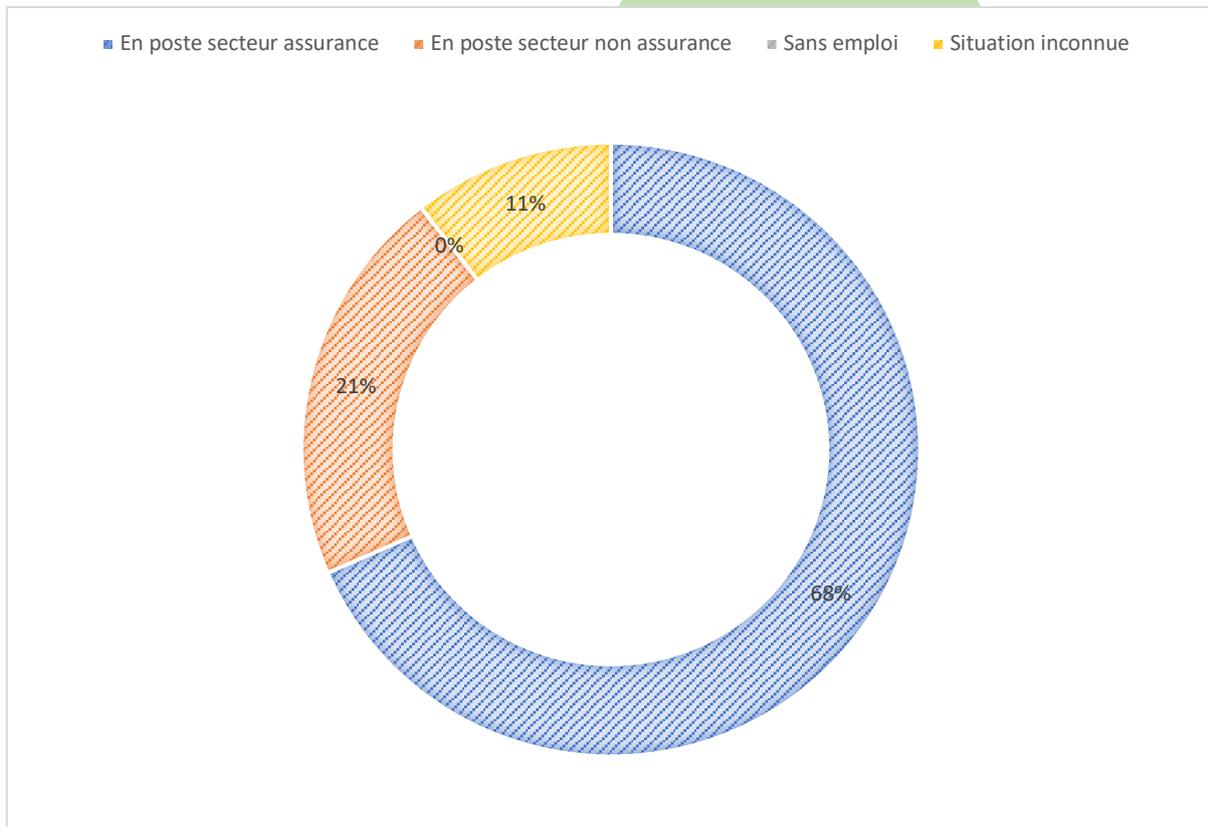
### TAUX DE RÉUSSITE – IAS NIVEAU II

2018 – 2021 (19 Apprenants)

Taux de réussite de 100%



## INSERTION PROFESSIONNELLE : 89% des apprenants titulaires de l'habilitation sont en activité (salarié ou mandataire indépendant)



### TARIF

2910,00 € Net de TVA

### POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Pôle emploi – Dispositif AIF – Éligible au CPF  
Région Réunion – Chèque Formation  
Financement personnel – Nous contacter pour des facilités de paiement : [contact@assproconsulting.fr](mailto:contact@assproconsulting.fr)

### CONTACT PÉDAGOGIQUE, TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

- Personne à contacter pour toutes les demandes d'ordre pédagogique :
  - Jean Philippe CORRE, Responsable et Formateur ASS PRO CONSULTING  
Téléphone : +262 692 045852  
Courriel : [jpcorre@assproconsulting.fr](mailto:jpcorre@assproconsulting.fr)
- Personne à contacter pour toutes les demandes d'ordre technique :
  - Jean Philippe CORRE, Responsable et Formateur ASS PRO CONSULTING  
Téléphone : +262 692 045852  
Courriel : [jpcorre@assproconsulting.fr](mailto:jpcorre@assproconsulting.fr)
- Personne à contacter pour toutes les demandes d'ordre administratif :
  - Jean Philippe CORRE, Responsable et Formateur ASS PRO CONSULTING  
Téléphone : +262 692 045852  
Courriel : [jpcorre@assproconsulting.fr](mailto:jpcorre@assproconsulting.fr)
- Personne à contacter pour toute questions relative à l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées :
  - Jean Philippe CORRE, Responsable et Référent Handicap ASS PRO CONSULTING  
Téléphone : +262 692 045852  
Courriel : [jpcorre@assproconsulting.fr](mailto:jpcorre@assproconsulting.fr)

PROGRAMME DÉTAILLÉ				
Modules et Thèmes	N° de Séance	Modalité	Durée en Heures	Contenu de la séance
Accueil	SC1	Distanciel synchrone	4	Accueil – Évaluation - Présentation du programme, du parcours et des enjeux
MODULE 1 Unité 1 de l'arrêté Les savoirs généraux	SC1	E-Learning	12	La présentation du secteur de l'assurance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données macro-économiques</li> <li>• Rôle de l'assurance et de la réassurance</li> <li>• Marché européen de l'assurance</li> </ul>
	SC2	E-Learning	16	Les différentes catégories d'assurance <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes, biens et responsabilité Individuelle et collectives Obligatoires et facultatives</li> <li>• À caractère indemnitaire et à caractère forfaitaire</li> <li>• Gérées en répartition et gérées en capitalisation</li> </ul>
	SC3	E-Learning	12	L'intermédiation en assurance <ul style="list-style-type: none"> <li>• Champ d'application de la réglementation</li> <li>• Différentes catégories d'intervenants</li> <li>• Conditions d'accès et d'exercice de l'activité</li> <li>• Responsabilité des intermédiaires</li> <li>• Contrôle et les sanctions</li> <li>• Modes de distribution règlementés</li> </ul>
	SC4	E-Learning	8	La relation avec le client <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations à communiquer au client</li> <li>• Conseil adapté, formalisation du conseil, et suivi client.</li> <li>• Survenance et gestion de l'évènement garanti.</li> <li>• Protection du consommateur.</li> <li>• Modes de règlement des litiges.</li> <li>• Déontologie.</li> </ul>
	SC5	E-Learning	6	La Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vérification de l'identité</li> <li>• La déclaration de soupçon</li> </ul> Les procédures internes
	SC6	Distanciel synchrone	4	Contrôle compétence MODULE 1
	<b>TOTAL Horaire MODULE 1</b>			
MODULE 2 Unité 2 de l'arrêté Les assurances de personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incapacité</li> <li>• Invalidité</li> <li>• Décès</li> <li>• Dépendance</li> <li>• Santé</li> </ul>	SC1	Distanciel synchrone	4	Débriefing du MODULE 1 Présentation et déblocage MODULE 2
	SC2	E-Learning	20	L'assurance contre les risques corporels : Incapacité, invalidité et décès <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles de la sécurité sociale</li> <li>• Conditions de souscription et de tarification</li> <li>• Garanties et les exclusions</li> <li>• Prestations et leur règlement</li> <li>• Spécificités de l'assurance emprunteur</li> </ul>
	SC3	E-Learning	12	La dépendance <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque dépendance</li> <li>• Conditions de souscription et de tarification</li> <li>• Garanties et leurs limites</li> <li>• Prestations et leur règlement</li> <li>• Services à la personne et prestations d'assistance</li> </ul>
	SC4	E-Learning	20	La complémentaire santé

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire</li> <li>• Contrats responsables</li> <li>• Conditions de souscription et de tarification</li> <li>• Garanties et exclusions</li> <li>• Prestations</li> <li>• Modes de règlement</li> </ul>
	SC5	Distanciel synchrone	4	Contrôle compétence MODULE 2
	<b>TOTAL Horaire MODULE 2</b>			<b>60 heures</b>
MODULE 3 Unité 4 de l'arrêté Les assurances de biens et de responsabilité :	SC1	Distanciel synchrone	4	Débriefing du MODULE 2 Présentation et déblocage MODULE 3
	SC2	E-Learning	12	L'appréciation et la sélection du risque <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins</li> <li>• Appréciation des risques encourus</li> <li>• Critères d'acceptation d'un risque</li> <li>• Prévention et protection.</li> </ul>
	SC3	E-Learning	16	Les différents types de contrats <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance automobile</li> <li>• Multirisque standard</li> <li>• Assurances de responsabilité civile</li> <li>• Protection juridique</li> <li>• Assistance</li> </ul>
	SC4	E-Learning	8	La présentation des garanties et tarification <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garanties</li> <li>• Tarification</li> </ul>
	SC5	E-Learning	8	La vie du contrat <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement des cotisations</li> <li>• Règlement des sinistres</li> </ul>
	SC6	Distanciel synchrone	4	Contrôle compétence MODULE 3
	<b>TOTAL Horaire MODULE 3</b>			<b>52 heures</b>
Immersion en entreprise	Jour 1		7	Observation des process sur lieu de travail
	Jour 2		7	Mise en pratique accueil
	<b>Total immersion</b>			<b>14 heures</b>
Débriefing général & Habilitation	Présentiel		4	Débriefing général de la formation et présentation des formalités de passage de l'habilitation – Révision du CV et création profil LinkedIn – Évaluation de la formation
			2	Passage de l'habilitation sur poste informatique paramétré par ASS PRO CONSULTING Formation
	<b>Total journée Exam</b>			<b>6 heures</b>
<b>Total général de la formation IAS Niveau II</b>			<b>194 heures</b>	



**ASS PRO CONSULTING FORMATION**  
249 Avenue du Général De Gaulle  
Cour de l'Usine Grands Bois  
97410 Saint Pierre – Ile de la Réunion  
Téléphone : +262 692 04 58 52

 [contact@assproconsulting.fr](mailto:contact@assproconsulting.fr)  
N° Déclaration d'Activité : 98 97 04473 97  
Siret : 411 767 718 00090 – APE 8559A



**ASS PRO CONSULTING FORMATION – IAS NIVEAU II - ORIAS – SPÉCIALISATION IARD**